

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 9 mars 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 9 mars 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 23 membres sur les 35 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20230302

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie universitaire du 2 février 2023.

Plan de continuité pédagogique

Le conseil d'administration approuve le plan de continuité n°7, applicable à compter du 1er décembre 2022, détaillé en annexe ci-dessous.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 7
Total présents et représentés : 23
Nombre de votants : 23
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 23

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 23

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

Plan de continuité pédagogique n° 7
de Grenoble INP - UGA
dans le cadre de la crise informatique et d'un risque de délestage électrique

La présente délibération est soumise au CEVU organisé le 2 février 2023 et sera présentée au CA du 09 mars 2023.

Grenoble INP - UGA fait face depuis le 1^{er} décembre 2022 à une crise informatique et doit également se préparer à un éventuel risque de délestage électrique pour lequel l'Etat l'invite à envisager des aménagements permettant de parer à cette éventualité.

1. Crise informatique

La crise informatique que subissent 6 des 8 écoles de Grenoble INP (Grenoble INP-Ense3, Grenoble INP-Ensimag, Grenoble INP-Esisar, Grenoble INP-Génie industriel, Grenoble INP-Pagora et Grenoble INP-Phelma) depuis le 1^{er} décembre 2022 perturbe considérablement les modalités d'évaluation telles qu'elles ont initialement été portées à la connaissance des étudiants.

Afin de ne pas pénaliser davantage les étudiants déjà touchés par ces perturbations, des aménagements peuvent, si nécessaire, être envisagés selon les dispositions suivantes :

- une pondération de la note finale entre l'examen et les contrôles continus peut être adoptée pour tenir compte du changement de format, de la suppression de séances de contrôles continus, et/ou du changement de modalité de l'examen final,
- la note de l'évaluation continue, peut être transformée en mention « Validé / Non validé », y compris en session 2,
- en l'absence d'accès aux consignes de modalités d'évaluation, les délais de restitution des rendus peuvent être prolongés,
- les modifications des modalités des évaluations font l'objet d'une information en amont.

2. Risque de délestage électrique

Les tensions fortes sur le marché de l'énergie pourraient conduire à des coupures de courant et des délestages électriques. De telles coupures de courant ou délestages impacteraient non seulement la tenue de TP mais aussi la sécurité des locaux. C'est pourquoi, il est prévu que les emplois du temps puissent être affectés par des reports d'enseignements et/ou d'évaluations le soir, le samedi ou à des dates ultérieures.

Grenoble, le 18 janvier 2023